Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le
ID : 005-210500526-20220929-2022_2909_076-DE

République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune d'Eygliers

Délibération N°2022/2909/076

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EYGLIERS

Séance du : 29 septembre 2022
Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **jeudi vingt-neuf septembre**, à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : **en exercice : 15, présents : 9 ; votants : 14 ;**
Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Nicolas DUBOIS, Jean-Marc POULLILIAN, Etienne HUMBERT, Marietta DE WEERT, Anne-Laure DUPASQUIER, Jacques ROUX, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER.
Absents : Agnès SIMOND
Procuration : Jean-François PORTET à Anne CHOUVET, Eric COUDRON à Marietta DE WEERT, Séverine QUICHOT à Jean-Marc POULLILIAN, Joseph DEVEVEY à Mickaël CHEBANCE, Tom VAN DE VELDE à Vincent PELLETIER,
Secrétaire de séance : Marietta DE WEERT

Objet : Convention de prestation de service – navettes estivales Guillestre / Eygliers / Mont-Dauphin

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le succès des navettes mises en place durant toute la saison estivale entre Guillestre et Eygliers avec l'ajout d'un arrêt à Mont-Dauphin depuis l'été dernier.

Ce service à vocation touristique et économique dessert les campings, différents lieux touristiques dont le plan d'eau d'Eygliers, le centre-ville de Guillestre, Mont-Dauphin, la gare routière de Guillestre et la gare SNCF d'Eygliers. Il permet de limiter les déplacements en voiture et l'encombrement des places de stationnement.

Madame le Maire indique que la Région, en tant qu'autorité organisatrice des transports, avait accepté de déléguer sa compétence transport pour l'organisation de ce service de navettes à la commune de Guillestre.

Il est proposé de reconduire ce service pour l'année 2022 et que la commune d'Eygliers participe à hauteur de 1 000,00€ HT soit 1 100€ TTC au coût de ce service.

Il convient à cet effet de signer une convention avec les communes de Guillestre et de Mont-Dauphin ainsi qu'avec le transporteur pour définir les conditions d'organisation et de co-financement du service.

Il est proposé au conseil d'autoriser Madame le Maire à procéder à la signature de la convention correspondante.

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le
ID : 005-210500526-20220929-2022_2909_076-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote :
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tout acte s'y rapportant ;

- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune ;

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET